

**Rapport n° 1 :****Approbation du verbatim du 29 juin 2022**

<b>Rapporteur (s) :</b>	Didier CHAMAGNE – Président du Conseil Académique UBFC
<b>Service – personnel référent</b>	Patricia HUMBLLOT – Sténotypiste
<b>Séance du Conseil académique</b>	15 septembre 2022

Pour délibération	<input checked="" type="checkbox"/>
Pour échange/débat, orientations, avis	<input type="checkbox"/>
Pour information	<input type="checkbox"/>
Autre	<input type="checkbox"/>

**Ordre du jour :**

<b>1. Approbation du verbatim du 25 mai 2022 .....</b>	<b>2</b>
<b>2. Point information situation d'UBFC – Dominique Grevey .....</b>	<b>2</b>
<b>3. Rentrée doctorat 2022/2023.....</b>	<b>7</b>
<b>4. Campagne 2022 du dispositif ICE.....</b>	<b>8</b>
<b>7. Résultats des Appels à projets RITM-BFC 2022 et actions prévisionnelles par levier de transformation pour l'année universitaire 2022-2023 .....</b>	<b>9</b>
<b>6. Master en anglais : organisation de l'année universitaire 2022-2023</b>	<b>17</b>
<b>5. HCERES : Présentation du domaine 2 .....</b>	<b>21</b>
<b>8. Questions diverses .....</b>	<b>23</b>

**VERBATIM  
DU CONSEIL ACADEMIQUE  
DE LA COMUE UBFC  
(SEANCE DU 29 JUIN 2022)**

*(La séance du CAC est ouverte à 14 h 31, en salle du conseil (UBFC Besançon) et en visioconférence, sous la présidence de M. Didier Chamagne, Président du CAC de la ComUE UBFC)*

- : - : - : - : - : - : -

**M. Chamagne.-** Bonjour à toutes et à tous.

*(M. Chamagne procède à l'appel).*

Nous sommes à plus de 40, nous avons donc le quorum.

### **1. Approbation du verbatim du 25 mai 2022**

Le verbatim est affiché à l'écran.

Avez-vous des commentaires, des remarques à faire sur ce verbatim ? *(Néant).*

S'il n'y a pas de commentaire, je vous propose de le mettre aux voix.

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?

Il est adopté à l'unanimité.

Je vous remercie.

### **2. Point information situation d'UBFC – Dominique Grevey**

Le président Grevey est parmi nous en présentiel, je lui passe donc la parole.

**M. Grevey.-** Merci. Bonjour à toutes et à tous.

Je vais vous donner quelques informations, ce sera très court.

Je vous avais déjà avertis puisque je suis intervenu le 25 mai. Le 20 mai, l'ensemble des chefs d'établissement membres d'UBFC ont été convoqués au ministère par la directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle en présence de la rectrice de région académique et du préfet de région. Ils nous ont fortement incités à conserver l'outil actuel tout en le rénovant pour être au rendez-vous de France 2030. J'avais dû vous dire que les établissements membres, hors université de Bourgogne évidemment, avaient soutenu UBFC lors de cette réunion.

Je vous avais dit que la décision des chefs d'établissement allait se prendre fin mai. Le 1<sup>er</sup> juin, nous avons eu un conseil des membres au cours duquel, comme nous n'avions toujours pas l'arbitrage de la Première ministre, il a été décidé d'attendre encore cet arbitrage, surtout que nous étions dans une période préélectorale. Là, nous savons que nous sommes dans une phase post-électorale. La Première ministre a donc évidemment autre chose à faire que de parler d'UBFC en ce moment. Mais je pense que cela va se calmer assez vite et que nous aurons sans doute un retour dans le courant du mois de juillet. En tout cas, nous pensons que cela va se passer à ce moment-là. À partir de là, on verra bien ce que les établissements décident de faire.

Sinon, ce qu'il y a de sûr, c'est que le préfet de région et la rectrice de région académique travaillent avec les services du ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et le Cabinet du Premier ministre justement sur le sujet, leur apporte de l'information. Il s'agit d'une sorte d'acculturation des nouveaux acteurs. C'est donc un travail qui est fait.

Nous avons voté le principe du double siège lors du dernier CA.

**M. Rauch.-** C'était une motion de soutien.

**M. Grevey.-** Oui, une motion de soutien au double siège. Ceci par 28 voix pour et 3 voix contre.

C'est un élément important pour que le préfet de région et la rectrice de région académique puissent intervenir au niveau national parce qu'il faut donner toutes les chances au site de pouvoir résister.

Ensuite, on essaie de garder une certaine dynamique, on est notamment dans la démarche de refabriquer le futur schéma directeur de la vie étudiante. Nous avons donc tenu un Copil (comité de pilotage) avec les acteurs il y a une semaine à peu près. Le mouvement est donc enclenché pour que, dans le futur contrat de site, nous ayons un schéma directeur de la vie étudiante et que nous nous intéressions à la vie étudiante.

Nous avons eu également une réunion du comité d'orientation stratégique avec l'ensemble des chefs d'établissement, les organismes de recherche et les établissements de santé pour parler de la structuration scientifique du site. Je vous proposerai d'en discuter plus abondamment lors du prochain CAC.

Ce que je peux dire, c'est qu'on essaie de maintenir une dynamique au site. Je ne dis pas qu'elle est extraordinaire, mais nous maintenons une certaine dynamique de façon à être présent à tous les rendez-vous.

Voilà ce que je voulais vous apporter comme information. Il n'y en a pas beaucoup. En synthèse, nous sommes toujours dans l'attente et je pense que les choses risquent de se décanter dans le courant du mois de juillet.

**M. Rauch.-** La date butoir, c'est demain.

**M. Grevey.-** C'est plus compliqué que cela. Si on regarde le contrat de site, le nouveau contrat de site pour la recherche commence le 1<sup>er</sup> janvier 2024, mais pour la formation, il commence le 1<sup>er</sup> septembre 2024. Je ne sais donc plus trop.

Sinon, de façon brutale, on pourrait se dire que c'est demain.

**M. Rauch.-** 18 mois avant le 31 décembre 2023, c'est demain. Donc s'il n'y a pas de lettre de la part du président de l'uB demain, cela veut dire...

**M. Grevey.-** Cela peut être plus compliqué. Imaginons – c’est une hypothèse d’école - que tous les établissements décident de changer de vecteur pour la coordination territoriale. À partir de là, je ne suis pas certain que les délais s’appliquent de cette façon.

Sinon, en toute rigueur, oui, c’est demain.

**M. Rauch.-** Les autres établissements n’ont pas manifesté la volonté de se lancer sur une convention de collaboration territoriale ?

**M. Grevey.-** Non. Pour l’instant, non.

**M. Rauch.-** Pour l’instant, il n’y a qu’un seul établissement qui a demandé cela ?

**M. Grevey.-** Oui, tout à fait.

**M. Chamagne.-** Y a-t-il d’autres commentaires, questions ou remarques ?

**M. Rauch.-** Dans le conseil des membres, est-ce que vous avez des discussions qui porteraient à penser qu’une lettre pourrait arriver demain ?

**M. Grevey.-** Non, je n’ai aucune information et je ne peux rien vous dire, mais ce n’est pas que je vous le cache, c’est que je n’ai pas d’information. Je ne pense donc pas qu’une lettre pourrait arriver demain, mais elle arrivera peut-être demain.

Je n’ai aucun élément pour vous donner quelque chose d’objectif.

**M. Chamagne.-** Je pense que le cachet de la poste faisant foi, elle pourrait encore arriver en début de semaine prochaine ! Si je peux me permettre une boutade.

**M. Grevey.-** Si le sujet n’était pas aussi grave, on pourrait en rire.

Je n’ai donc pas d’autres informations. En tout cas, nous essayons de maintenir la dynamique, c’est important, et notamment de porter le fameux 4<sup>ème</sup> domaine qu’on appelle aujourd’hui « Transfert et circulation », ceci sous le contrôle de Philippe Barral et Jean Vigreux. Si je me trompe, n’hésitez pas à me corriger.

**M. Vigreux.-** Non, c’est parfait.

**M. Rauch.-** Au niveau des appels à projets, est-ce qu’il y a des appels en cours en ce moment auxquels UBFC pourrait répondre ou pas ?

**M. Grevey.-** Il y a un appel pour lequel nous avons décidé de répondre, c’était sur la diversité des ressources dans les universités et c’était pour mettre en place une cellule pour aider à la réussite de projets européens. Dans le contexte actuel, nous n’avons pas avancé.

En revanche, il y a d’autres projets qui sont en cours de dépôt, ou des réflexions qui sont autour des cursus et des métiers d’avenir. À ma connaissance, on a quelque chose autour du quantique, de la technologie quantique. Le titre du CMI doit être Technologie quantique, mais je n’en suis pas certain.

**M. Jacquot.-** On est partenaire dans un consortium sur le CM1 techno-quantique qui s'appelle (?). Ce sont 21 établissements, dont l'UBFC, qui sont partenaires. C'est porté par l'université de Grenoble Alpes et UBFC a récupéré 827 000 € sur cette action de formation dans les technologies quantiques pour son site.

La notification est arrivée hier et il a été lauréat en vague 1, il a donc été déposé en début d'année.

**M. Rauch.-** 827 000 €, c'est beau !

**M. Grevey.-** Oui.

**M. Jacquot.-** C'est un projet financé à hauteur de 42 millions d'euros, qui est ciblé France 2030.

Comme je vous l'ai dit, il y a 21 partenaires. Nous pesons dans les techno-quantiques dans le paysage national face à Saclay, à l'université de Strasbourg et Grenoble pour une partie de cette action, mais c'est tout de même significatif. L'université de Nice est également dans le consortium.

C'est une belle réussite. C'est porté par un collègue de l'uB et de l'ICB, qui est Dominique Sugny, qui a porté au titre de différents laboratoires liés aux techno-quantiques et de l'institut lié à l'axe 1 ex-ISITE.

**M. Grevey.-** Il y a d'autres projets qui sont en construction autour de l'intelligence artificielle, autour de l'agro, donc des choses qui sont en gestation.

**M. Jacquot.-** En cours de dépôt pour le 5 juillet, pour être précis, vague 2.

**M. Chamagne.-** Y a-t-il d'autres commentaires, remarques ou questions ? (*Néant*).

Merci cher président. En espérant que nous ayons de très bonnes nouvelles à annoncer au CAC de la rentrée.

**M. Rauch.-** A ce jeu des dates dont on n'est pas sûr, est-ce qu'on continue à jouer ou est-ce que tout le monde repart sur UBFC ?

**M. Grevey.-** Aujourd'hui, on joue, c'est-à-dire qu'UBFC est toujours là et quoi qu'il arrive, elle sera là jusqu'au moins fin 2023. Il faut donc de toute façon que le mouvement continue, c'est clair.

Après, si cela s'arrête, ça s'arrêtera.

**M. Rauch.-** Si une personne décidait de sortir d'UBFC, comme cela a été annoncé dans la presse plusieurs fois, à quel moment saura-t-on si oui ou non cette personne a tranché ou pas ? C'est ce qu'il faut que nous sachions.

**M. Grevey.-** Je pense que c'est à partir du moment où la Première ministre aurait fait l'arbitrage.

**M. Rauch.-** Et c'est l'arbitrage sur le double siège ?

**M. Grevey.-** Oui.

**M. Rauch.-** Nous sommes donc tous suspendus à cela ?

**M. Grevey.-** Oui.

**M. Vigreux.-** Le CNRS a tout de même donné des informations intéressantes.

**M. Grevey.-** Oui.

**M. Rauch.-** Le CNRS a écrit une lettre. Je ne sais pas si c'est de cela dont tu parles, Jean ?

**M. Vigreux.-** Non, j'évoque la réunion que la Dr06 a faite il n'y a pas longtemps, où tous les DU CNRS étaient conviés et invités. Le représentant du CNRS a dit qu'il ne signerait pas une convention avec une coordination territoriale, je ne sais plus le nom exact, mais qu'il ne signerait pas avec cela. Ce qui veut tout dire.

**M. Rauch.-** Oui, c'est une phrase qui est claire.

**M. Chamagne.-** Je crois que nous sommes dans l'attente de l'arbitrage.

**M. Rauch.-** Il n'est donc plus question de CCT ?

**M. Vigreux.-** Pour le CNRS, non.

**M. Grevey.-** Je pense que l'un des partenaires qui a promu la CCT doit toujours être sur le plan B qui est la CCT.

**M. Rauch.-** En cas de refus du double siège.

**M. Grevey.-** Oui. À mon avis, ceci n'a pas changé. On attend donc l'arbitrage de la Première ministre sur le sujet puisque ce n'est que là que cela peut se passer pour avoir une acceptation ou pas.

S'il y a une acceptation, *a priori* on continue. S'il n'y a pas d'acceptation, je ne sais pas ce qu'il adviendra, mais nous devrions, de mon point de vue, le savoir assez vite.

Quoi qu'il en soit, il faut que les équipes continuent à travailler ensemble et à gagner des projets, donc à avancer parce que c'est vital pour le site, c'est clair. C'est ce qui est important.

**M. Chamagne.-** Il est difficile de conclure, mais ce que l'on peut dire aujourd'hui, c'est que nous sommes en attente. Il est difficile de dire ou de faire autre chose pour l'instant. Il faut attendre cet arbitrage et quand il y aura cet arbitrage, on verra. Je pense qu'une décision devrait en découler rapidement, donc dans la foulée.

Aujourd'hui, tout le monde est dans l'attente de cette décision. Il me semble qu'on ne peut rien dire de plus.

Je vous propose de clore ce débat vu qu'il est difficile de refaire le monde tant qu'on ne sait rien à ce sujet.

Merci Président.

Frédéric, je ne te passe pas la parole tout à fait car Thierry est également pris par le temps, mais d'après ce que j'ai compris, les deux points que Thierry va présenter seront rapides. Tu passeras donc juste après.

**M. Muyard.**- Il n'y a pas de souci. Merci.

### 3. Rentrée doctorat 2022/2023

**M. Rigaud.**- Bonjour à tous ceux qui n'étaient pas là tout à l'heure.

Je me présente. Je suis Thierry Rigaud, directeur de recherche au CNRS. J'ai été nommé récemment par le président à la tête du collège doctoral en remplacement de Philippe Lutz. J'ai donc la lourde charge de remplacer Philippe.

Le premier point qu'il m'échoie de présenter, c'est l'inscription des doctorants pour l'année prochaine. Comme l'a dit le président, on continue, on inscrit donc toujours les doctorants à UBFC.

Rien ne va changer par rapport à l'année dernière.

L'année dernière, il y a eu une nouveauté qui est que tout le processus d'inscription se faisait de façon dématérialisée grâce au logiciel ADUM. On continue cette année.

L'inscription des doctorants sera majoritairement entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 11 novembre 2022, mais on n'interdira évidemment pas aux doctorants qui ont des démarrages de thèse un peu plus tardifs de s'inscrire. Ce n'est pas le but du jeu, mais on aimerait avoir la plupart des doctorants inscrits au 11 novembre.

Les modalités d'inscription sont toujours les mêmes. Il y a toujours la CVEC qu'il faut payer à hauteur de 95 €. Le doctorant fait tout son dossier sur le logiciel ADUM et le collège doctoral, les écoles doctorales ont mis en place des tutoriels pour accompagner les doctorants, les secrétaires d'ED sont là.

Concernant le point 3, les droits d'inscription, pour la 4<sup>ème</sup> année de suite il n'y a pas d'augmentation. Le ministère a décrété que les montants s'élèveraient toujours à 380 € à taux plein ou 253 € à taux réduit.

Pour les modalités de paiement, ce sont les établissements qui les ont.

Concernant les reversements des droits d'inscription à UBFC, ce pour quoi on veut qu'il y ait le plus de doctorants inscrits au 11 novembre, c'est parce qu'il y a un premier reversement qui est fait à UBFC avant le 31 décembre. Donc plus il y a de doctorants inscrits, plus on gagne de sous, si je peux me permettre. Après, c'est avant le 31 août 2023.

Les établissements conservent une part de 34 € sur chaque inscription.

Le point d, ce sont les soutenances de fin d'année. Là, il n'y a aucune nouveauté. Ceux qui soutiennent avant le 31 décembre 2022 auront le droit de ne pas se réinscrire pour l'année 2022-2023, même s'ils dépassent la date du 11 novembre. Et ils ne paient pas de droits d'inscription, comme prévu par l'arrêté de 2019.

Jusqu'à 10 % des étudiants inscrits à UBFC peuvent faire l'objet d'exonération de droits d'inscription, évidemment sur demande et après examen du dossier. Ce sont souvent des difficultés financières personnelles. En fait, les doctorants payent leurs droits d'inscription et on les rembourse.

Tout ceci avait déjà cours l'année dernière et, pour les droits d'inscription, les années précédentes.

**M. Chamagne.-** Merci Thierry.

J'ouvre le débat. Avez-vous des questions, des remarques à formuler ?

**M. El Naboulsi.-** Ce n'est pas une remarque.

J'ai fait la connaissance de Thierry tout à l'heure et je lui ai posé une question concernant les bourses de thèse qui passent cette année à 117 000, sauf erreur de ma part, alors que les autres sont à 105.

Est-ce qu'il va y avoir des changements ? Il m'a répondu, mais ce serait bien que l'ensemble des collègues présents aient ce point de clarification.

**M. Rigaud.-** Oui, cela concerne les montants des bourses doctorales, du moins des contrats doctoraux qui sont effectivement augmentés cette année. Malheureusement pour ceux qui l'ont eu l'an dernier ou les années d'avant, ce n'est pas rétroactif.

**M. El Naboulsi.-** C'est l'ancien taux.

**M. Rigaud.-** On aura donc effectivement coexistence de doctorants qui auront le même statut mais pas la même paie, comme les instituteurs et les maîtres des écoles qui fréquentent les mêmes écoles maternelles, par exemple, mais qui n'ont pas la même paie.

**M. El Naboulsi.-** C'est tout de même une grosse différence pour un doctorant.

**Mme Celle.-** C'est logique puisque c'est un contrat.

**M. Chamagne.-** Y a-t-il d'autres commentaires ou remarques ? (*Néant*).

Merci, Thierry, pour ce rapport.

Je te laisse la parole pour le rapport suivant également.

#### 4. Campagne 2022 du dispositif ICE

**M. Rigaud.-** Je vous présente la campagne 2022 du programme de la région « Itinéraire Chercheur Entrepreneur », donc ICE.

Pour rappel, c'est un programme issu de la fusion des deux programmes précédents des Régions Bourgogne et Franche-Comté. Ce dispositif ICE comprend deux parcours, un parcours thèse financé à hauteur de 36 mois et un parcours post-doctoral financé à hauteur de 12 ou 24 mois. Les financements de ces deux parcours, de thèse et de postdoc, sont conditionnés par une sortie de la thèse ou du postdoc qui est la création d'entreprise. Ces deux parcours incluent une formation en entrepreneuriat qui est suivie par les lauréats.

La campagne 2022 s'est déroulée comme les années précédentes. Elle comprend deux phases. La première, c'est la sélection des projets par la Région en coordination avec UBFC. Une réunion avait donc eu lieu à la Région en présence de Philippe Lutz.

La deuxième phase, c'est le recrutement des candidats, avec un jury de sélection composé des représentants du monde économique, du monde académique, du Conseil régional, de DECA BFC et de la BPI. Je ne pourrai pas vous citer tous les participants, nous étions huit en tout. Concernant le monde académique, j'étais présent ainsi que notre collègue, Louis Jeanjean de l'UFC, directeur adjoint de l'école doctorale Carnot Pasteur.

Lors de la première phase, la sélection des projets par la Région, il y avait 24 candidatures de thèse, 7 candidatures de postdoc. 13 Projets de thèse ont été retenus pour les auditions et 3 projets de post-doctorat ont été sélectionnés. Là, c'est principalement la Région qui a la main dessus.

À l'issue de la phase 2, sur les 13 projets qui nous ont été présentés, 8 doctorants ont été retenus et, sur les 3 projets post-doctorat, 2 post-doctorants ont été retenus. Vous avez en annexe 1 la liste des personnes.

Pour synthétiser très grossièrement, les thèses concernent, pour trois d'entre elles, l'école doctorale Carnot Pasteur, pour l'une d'entre elles l'école doctorale DGEP, pour une autre l'école doctorale SMI. C'est Cluny, donc un peu à part des six écoles doctorales que vous avez l'habitude de fréquenter. Il y a 3 projets portés par SPIM.

Les 2 postdocs concernent des laboratoires, Femto ST pour l'un, Chrono-environnement pour l'autre.

Au niveau financier, cela représente un budget de 1 M€ payé par le Conseil régional à 100 %. Pour les doctorants : 105 000 € de salaire et 6 000 € de formation puisque la formation est comprise dedans, donc le master qui suit. Et pour les post-doctorants : 50 000 € de salaire et 6 000 € de formation.

Pour les post-doctorants, cela a été un an à chaque fois.

**M. Chamagne.**- Merci Thierry.

Avez-vous des questions, des remarques, des commentaires ? (*Néant*).

Tout va bien ! Merci, Thierry, pour la présentation de ce rapport.

**M. Rigaud.**- Je vous souhaite une bonne continuité.

**M. Chamagne.**- Merci.

Je donnerai les dates des prochains CAC en questions diverses. Le prochain aura lieu le 15 septembre, un jeudi, donc le premier de la prochaine année universitaire.

Je vous propose de passer au point suivant, avec Frédéric.

## **7. Résultats des Appels à projets RITM-BFC 2022 et actions prévisionnelles par levier de transformation pour l'année universitaire 2022-2023**

**M. Muyard.**- Merci. Je suis ravi de revenir devant le CAC.

Frédéric Muyard, enseignant-chercheur à l'université de Franche-Comté et responsable scientifique et technique du projet RITM BFC. Je suis le responsable, mais nous coordonnons en binôme ce projet avec Sophie Morlaix, ainsi qu'avec une opérationnelle et une gouvernance qui implique très largement les membres des différents établissements du site BFC.

Aujourd'hui, l'idée est de vous présenter l'état d'avancement. Nous avons lancé des appels à projets, ce qui ne vous aura pas échappé. Certains ou certaines d'entre vous ont peut-être déjà répondu à ces appels à projets.

Nous fonctionnons sur deux pieds, d'une part soit des AMI l'année dernière ou des appels à projets et d'autre part des actions levier. Je vous rappellerai les leviers lorsque je vous présenterai les actions par levier.

Les appels à projets ont été lancés le 14 janvier 2022 avec une clôture de l'appel à projets au 31 mars 2022, avec une enveloppe globale de 400 000 €, ce qui était tout de même important. Vous allez voir les différents axes que cela couvrait.

Nous avons reçu 36 dossiers qui ont été soumis à l'évaluation du comité scientifique et d'évaluation.

Je voudrais faire une remarque. Le CSE de RITM est un organe très important et très puissant puisqu'il est là en appui du traitement des appels à projets, mais nous sortons d'une période d'évaluation à 4 ans par l'ANR du projet RITM. Nous serons d'ailleurs auditionnés lundi prochain par l'ANR. Ce travail d'évaluation a tout de même été mis en avant plusieurs fois par l'ANR à la DGEISIP ; il est donc quelque part exemplaire au niveau national pour les NCU. Il est vrai que nous avons la chance d'avoir des compétences en évaluation au niveau du site BFC et nous les mettons largement à profit pour le projet, ce qui est très important, comme vous pouvez l'imaginer.

Au niveau du CSE, ce sont 36 dossiers. Ces dossiers ont tous fait l'objet d'une première expertise par deux experts du CSE et les 22 dossiers qui avaient reçu des avis favorables des experts internes ont été envoyés auprès d'évaluateurs externes. Ce sont en fait pas moins de 18 experts internationaux qui ont été sollicités pour donner leur avis. Il s'agit donc d'une démarche sérieuse, élaborée et tout à fait transparente de ce point de vue.

Sur les 22 projets, 16 concernaient les nouvelles pratiques pédagogiques et 6 projets de recherche.

Vous avez un tableau bilan à l'écran. C'est le détail des 36 projets. Nous avons prévu 100 000 € sur les nouvelles pratiques pédagogiques, avec des sous-axes : lien secondaire-supérieur, reconnaissance des acquis des étudiants et transformation des pratiques pédagogiques. Ce sont des sous-axes qui correspondaient d'une certaine manière aux appels à manifestation d'intérêt que nous avons lancés en 2021.

Et puis 50 000 € sur la valorisation du lien formation-recherche, 75 000 € pour le soutien au réseau des Open Labs et 75 000 € pour la formation tout au long de la vie.

On s'aperçoit qu'on a reçu des projets essentiellement sur la transformation des pratiques pédagogiques, aucun sur la formation tout au long de la vie et ensuite des projets recherche. Six ont été déposés et cinq ont été retenus à l'issue de la procédure d'évaluation que je vous ai donnée.

Au final, 11 projets sur la transformation des pratiques pédagogiques ont été retenus, 2 sur la valorisation du lien formation-recherche, 3 sur les Open Labs, 0 - puisque 0 avait été déposé - autour de la FTLV et 5 sur des projets recherche.

Cela nous a permis, tout en restant dans l'enveloppe de 400 000 €, de rééquilibrer et finalement d'abonder un peu plus cette première enveloppe de 100 000 € sur les nouvelles pratiques pédagogiques et notamment sur la transformation des pratiques pédagogiques puisque nous avions de la marge sur l'enveloppe FTLV.

Vous avez la liste des projets qui étaient en annexe, que je ne vais pas vous détailler ici. Ce que je peux vous dire, c'est que sur les sept établissements membres plus UBFC, ce qui fait 8 établissements concernés, il y en a 6 qui ont répondu à l'appel à projets. Nous n'avons pas eu de projet de déposer de l'UTBM et de Supmicrotech. Pour autant, ces établissements - notamment l'UTBM - sont extrêmement actifs dans RITM, en particulier sur les actions levier que vous allez voir.

Si vous avez des questions particulières, je pourrai y répondre.

Les budgets ont été attribués suite à des discussions sur différents projets, ce qui a fait en sorte que même s'ils ont quelquefois été ajustés, ils répondaient tout de même aux

problématiques, ils permettaient aux projets de se déployer et ils ne mettaient pas en danger le déroulé des projets, même si on les réduisait un peu pour les adapter parce qu'on avait tout de même à peu près le double en termes de demandes par rapport au budget que nous avons à disposition.

Une remarque importante sur les appels à projets. Les projets qui n'ont pas été retenus font tout de même l'objet d'un retour par l'équipe de l'ATP (l'accélérateur de transformation pédagogique) pour expliquer, pour accompagner les équipes et pour faire en sorte qu'elles puissent redéposer des projets plus aboutis l'année suivante. C'est très important. C'est-à-dire qu'au niveau de RITM, cette notion d'accompagnement, de retour vers les porteurs est extrêmement importante. On leur explique et on les accompagne - s'ils le souhaitent - pour déposer des projets plus élaborés par la suite.

Ensuite, vous avez toutes les actions levier.

Le premier levier est un dispositif pour une meilleure orientation à l'entrée dans le supérieur. Vous avez les grandes lignes des actions qui sont portées par des établissements. Elles sont déclinées par établissement, mais un certain nombre d'entre elles se croisent. Il y a déjà eu un peu d'essaimage d'un établissement à un autre, ce qui n'est pas visible d'ici. Ce ne sont pas des actions en pointillé dans les établissements, mais c'est vraiment dans l'objectif d'actions qui puissent être disséminées sur les différents établissements.

À l'uB, vous avez la reconduite et le développement des actions lien secondaire-supérieur dont une démarche phare, par exemple, avec les étudiants ambassadeurs.

Les dispositifs d'intégration des étudiants avec les parrainages et notamment avec l'UFR Langues qui est une UFR moteur à l'uB.

Et puis un dispositif d'apprendre à apprendre avec l'intégration dans les maquettes de travaux dirigés sur de la méthodologie étudiante.

Et également une expérimentation d'un dispositif de remédiation disciplinaire en particulier.

À l'UFC, vous avez la reconduite, le développement et l'articulation des différentes articulations. On peut noter les Kick off de rentrée, du théâtre forum, coopérer pour initier un projet, être étudiant ça s'apprend et on a aussi des étudiants ambassadeurs.

Il y a la création d'actions PHARE, « PHARE » étant un dispositif hybride d'aide à la réorientation et à l'insertion.

« Une classe / un chercheur » qui est un dispositif dont le titre est explicite.

Et puis une réflexion sur les enjeux de déploiement, de pérennisation des différentes actions.

À l'ENSAM, vous avez la reconduite et le développement de l'action Happy, accompagner le tutorat. L'action Happy, c'est un Kick off de rentrée qui englobe à la fois un jeu de piste d'accueil et de découverte du campus et en même temps qui intègre toutes les compétences du métier d'ingénieur.

À l'UTBM, vous avez : Reconduite et développement : kick off de rentrée + UE TOP (Techniques d'optimisation de potentiel) autour des compétences transversales pour les nouveaux arrivants à l'UTBM.

Pour BSB, vous avez également le développement d'un parcours « Apprendre à apprendre » autour en particulier de la formation aux médias.

Vous voyez qu'il y a tout de même des actions qui résonnent d'un établissement à un autre, ce qui est plutôt rassurant au bout de cette 4<sup>ème</sup> année de fonctionnement.

Le levier 2 concerne l'intégration de parcours différenciés ouverts sur la société. Les premières années ont été particulièrement mises à profit pour développer des UE libres permettant de développer des compétences transversales pour les étudiants.

Au niveau des établissements, il y a une poursuite du développement de ces UE libres, mais aussi des actions fortes pour travailler sur la reconnaissance des compétences développées par les étudiants lors de ces UE d'engagement étudiant. C'est important, sachant que cette reconnaissance peut se faire par plusieurs biais, soit par l'intégration de ces UE d'ouverture ou d'engagement dans les formations, soit par la reconnaissance des compétences étudiantes *via* des *open badges* par exemple.

Ainsi qu'avec le Portfolio qui est particulier à l'UTBM. Mais les Portfolios sont aussi développés dans les autres établissements qui se servent bien évidemment de ce support pour que les étudiants puissent compiler toutes les compétences qu'ils développent dans le cadre de ces parcours d'ouverture sur la société.

Ensuite, le levier 3 vise à renforcer les liens formation-recherche. Il y a deux volets, ce sont d'une part des bourses d'aide à la mobilité pour les étudiants de licence, ce qui fait écho à tout ce qui peut aussi être mis en place dans le cadre d'InteGrate pour le niveau master-doctorat, avec une répartition des bourses d'aide à la mobilité qui a été discutée, convenue entre les différents établissements qui souhaitaient y participer : l'université de Bourgogne, l'université de Franche-Comté, l'institut Agro, l'UTBM et l'ENSAM. Sachant que cette année, en espérant que le Covid ne nous impactera pas trop, nous avons vu la limite pour nos étudiants de partir à l'étranger, même si c'est possible aujourd'hui et on s'en félicite. On les invite donc à partir à l'étranger, mais on leur permet aussi de faire des séjours dans d'autres établissements hors UBFC.

L'autre volet de ce levier 3 est l'accompagnement, le développement et la mise en réseau de 10 Open Labs soutenus par RITM. Ce sont des lieux un peu divers. On en a même dans les sciences humaines. Je dis cela sous le contrôle de Maxime Jacquot qui est aussi porteur de ce levier 3. On a l'université de Bourgogne, l'université de Franche-Comté, l'institut Agro Dijon et puis l'UTBM qui sont concernés par ces Open Labs.

Le levier 4, c'est le soutien à l'engagement enseignant et en particulier un dispositif « Résidence de la pédagogie » dont le ministère s'est inspiré pour proposer les congés pour projet pédagogique qui sont maintenant formalisés au niveau de la DGESIP.

On a choisi d'une part de les rendre un peu plus flexibles, c'est-à-dire que cela ne concerne pas forcément une personne, il y a la possibilité de partager ces résidences en équipe. Ces résidences consistent en fait à donner du temps de décharge, donc des heures à des enseignants pour qu'ils aient du temps pour mettre en place un certain nombre de choses.

Il y a deux aspects. Il y a d'une part les résidences ouvertes sur différentes thématiques liées à l'innovation et à la réussite étudiante. On a aussi axé des résidences autour de compétences et de l'approche par compétences parce que c'est quelque chose qui occupe et qui mobilise beaucoup nos équipes pédagogiques, en particulier dans le cadre de l'accréditation, avec la déclinaison en compétences, en blocs. Avec la modularisation des formations, cette approche par compétences est extrêmement importante. Elle a différents stades de développement au sein des établissements, mais elle est promue et poussée par tous les établissements et RITM y contribue en proposant de thématiser certaines résidences autour des compétences.

Vous avez la répartition proposée des compétences qui ont été aussi discutées entre les établissements.

Un état des lieux a donc été fait sur l'approche par compétences, ce qui a permis de donner des orientations à RITM qui sont en accord avec l'état d'avancée des stratégies des établissements en matière d'approche par compétences qui sont assez diverses.

Autour du levier 5, vous avez l'acculturation et le développement de la formation tout au long de la vie. C'est un levier qui a été identifié par le jury international et nous allons devoir lui expliquer la semaine prochaine ce que nous allons mettre en place. Il s'agit de dispositifs que nous voudrions relancer, en particulier les dispositifs « Immersion FTLV » qui proposent à des enseignants ou à des personnels de passer du temps dans le milieu socio-économique pour comprendre les enjeux et pouvoir proposer en même temps des formations adaptées, donc répondre aux besoins du monde socio-économique, ainsi que des actions qui visent particulièrement à acculturer les acteurs, à la fois les enseignants, les étudiants et les alumni - nos anciens étudiants diplômés des établissements.

Il y a aussi le développement de modules pré-pro à l'UFC et, à l'uB, l'essaimage de Webinaires FTLV qui contribuent aussi à l'acculturation et à l'accompagnement des équipes.

Comme on n'a pas fait apparaître le levier 6, je vais faire la bascule sur une autre diapo.

Le levier 6, c'est l'accélérateur de la transformation pédagogique (l'ATP BFC), c'est le cœur battant, le moteur. Ce sont les ingénieurs pédagogiques de RITM qui poursuivent leurs actions de coordination, d'animation, d'appui aux actions par levier, d'accompagnement des projets, la création et le développement de projets transversaux. Ils travaillent aussi sur le déploiement de la reconnaissance *via* les Open Badges. Ils contribuent aussi à la communication en lien évidemment très étroit avec le service communication d'UBFC. Ils sont également là en appui à l'évaluation du dispositif.

Je crois que j'ai fait le tour de la présentation. Je vais laisser la parole à Didier Chamagne pour ouvrir la discussion si besoin. Je vous mets simplement à l'écran une diapo d'une info que vous avez dû recevoir, qui est une invitation à participer au premier colloque scientifique international RITM BFC qui aura lieu du 11 au 13 juillet. Normalement, vous avez déjà eu cette info, peut-être qu'un certain nombre d'entre vous sont déjà inscrits.

N'hésitez pas, vous pouvez encore vous inscrire.

Du 11 au 13 juillet, nous aurons des intervenants de haut vol, internationaux, il y aura plein d'ateliers qui permettront aussi de valoriser les différentes actions sur le site, avec des partenaires.

**M. Chamagne.-** Merci, Frédéric, pour cette présentation.

J'ouvre le débat. Avez-vous des questions, des remarques ?

**M. Rauch.-** Merci, Frédéric, pour cette présentation.

Je vois qu'il y a beaucoup d'actions, beaucoup de travail. Est-ce qu'il y a suffisamment de soutien pour mettre en place tout cela ? Est-ce qu'il y a suffisamment de collègues au siège d'UBFC pour que toutes ces actions-là puissent être mises en place ?

**M. Muyard.-** Dans l'ATP qu'on a renforcée, il y a six personnes. Une personne est chargée du suivi administratif, donc la gestion administrative et le financier du projet. La directrice opérationnelle de l'ATP, cheffe du projet.

Je vais citer les noms. Il y a Catherine Daurele pour la gestion financière et administrative, Pascaline Ponce-Personnier qui est cheffe de projet, directrice opérationnelle de l'ATP. On a trois ingénieurs pédagogiques qui sont : Juliette Brey Xambeu, Raphaëla L'Hôte et Jonathan Tesse. Et nous avons récemment recruté une chargée d'évaluation qui est Elysa



Villeneuve parce qu'on s'apercevait que dans bien des projets, les moyens d'appui à l'évaluation étaient un peu éparpillés. On a donc trouvé plus pertinent de recruter quelqu'un dédié à l'évaluation au sein de RITM - ce qui porte ses fruits aujourd'hui - pour pouvoir accompagner de manière beaucoup plus transversale et acculturer les acteurs et les porteurs de projet à l'évaluation. C'est en effet un vrai travail.

Aujourd'hui, toutes ces personnes sont bien occupées et je te remercie de cette question.

Nous envisageons éventuellement – ce qui nécessite d'affiner aussi la stratégie sur le levier 5 et ce n'est pas encore décidé - de recruter quelqu'un de supplémentaire sur le levier 5, sur la FTLV.

Ce qu'il ne faut pas oublier, c'est que RITM - et l'ATP en particulier - est tête de pont, tête de réseau pour tous les établissements et aujourd'hui, l'ATP structure un réseau d'une cinquantaine d'accompagnateurs pédagogiques issus de différents établissements.

L'ATP a donc vocation à être en soutien et à articuler aussi toutes les actions avec les accompagnateurs pédagogiques, ingénieurs pédagogiques ou différents personnels dans les établissements en lien avec la réussite étudiante ou l'ingénierie pédagogique. Il y a donc aussi toute cette dynamique pour que les établissements s'emparent des actions de RITM.

**M. Rauch.**- Merci d'avoir cité les personnes et de les avoir remerciées, mais est-ce que RITM a suffisamment de ressources financières pour s'autofinancer son propre personnel quelle que soit la situation à venir ?

C'est-à-dire est-ce que RITM pourra continuer même s'il y a encore des événements, des aléas qui arrivent à UBFC ?

**M. Muyard.**- À partir du moment où le financement des PIA est assuré et à partir du moment où on ne sait pas faire autrement que de se placer dans la dynamique de succès de RITM parce qu'aujourd'hui, on voit que RITM s'est vraiment implanté sur le territoire, on est vraiment un projet structurant d'UBFC, dans cette dynamique et sur les 10 ans qui viennent, parce qu'on peut rester optimiste. Même s'il y a un Go/no-go la semaine prochaine, on a tout de même toutes les raisons de croire qu'on a déjà beaucoup de réalisations et d'actions à mettre en avant, ce qui nous permettra de continuer dans les années qui viennent.

**M. Rauch.**- Dans les 10 ans qui viennent, RITM sera donc obligatoirement maintenu ?

**M. Muyard.**- Nous avons un budget d'un peu plus de 11 millions d'euros sur 10 ans.

**M. Rauch.**- Et cela suffit ?

**M. Muyard.**- C'est là-dessus que nous nous appuyons pour fonctionner.

**M. Rauch.**- RITM peut donc faire des recrutements. Il n'y a pas de problèmes ?

**M. Muyard.**- Non, dans la mesure du raisonnable et des enveloppes, du respect du budget.

Les six personnes dont j'ai parlé sont financées par RITM uniquement.

**Mme Legnard.**- Frédéric a été très complet dans sa présentation. C'est effectivement une équipe qui est complètement financée par le financement de RITM qui s'est étoffé au fur et à mesure du temps. On a en effet recruté il y a peu un personnel complémentaire.

Cette équipe est effectivement très occupée, mais en l'état actuel des choses, elle est en mesure d'assumer tout le travail qui est fléché sur ce dispositif, sachant que nous avons la chance d'avoir recruté une équipe complémentaire très compétente, avec une directrice opérationnelle très engagée. Ils sont tous passionnés par cette thématique.

Tout dernièrement - et c'est important -, un réseau s'est mis en place et s'est structuré autour des différentes structures d'appui à la pédagogie qui sont dans les établissements membres. Ce réseau a vocation à disséminer en réalité tous les travaux conduits dans le cadre de RITM, ce qui permet d'aller plus loin que ce que nous pouvons faire en interne à UBFC.

**M. Chamagne.**- Merci.

**M. Jacquot.**- Au-delà des six personnes recrutées sur le projet qui, comme Frédéric l'a rappelé à la fin, est tout de même financé pour 10 ans à plus de 11 millions d'euros si nous passons les étapes Go/no-go prévues dans le cadre des appels NCU, il y a le service FIP qui est en soutien aussi aux équipes.

Il faut noter aussi le service communication d'UBFC.

Il y a donc un écosystème qui existe, en lien avec les établissements membres et le réseau des conseillers pédagogiques, qui participe et contribue à la réussite du projet. On voudrait toujours plus, mais il y a tout de même des services soutiens et supports et d'interaction pour répondre et atteindre les objectifs de RITM. Et RITM est bien au service des établissements, c'est donc aussi une connexion et une mise en valeur d'un certain nombre d'initiatives qui peuvent exister par établissement.

Un dernier point. Il y a aussi eu le souci d'être dynamique et présent sur un certain nombre d'appels à projets, le plus significatif étant sur l'hybridation avec le ministère où RITM a permis d'obtenir, il y a 1 an ou 2, quand le ministère a lancé un programme sur l'hybridation, un complément de financement et de créer un nouveau levier au sein de RITM BFC.

Il y a donc bien cette dynamique projets qui existe. On peut regretter ou ne pas aimer la dynamique projets, pour autant c'est de cette façon que l'on peut aller chercher des financements et permettre d'accélérer ou de participer à une évolution de nos pratiques et la transformation d'un certain nombre de pratiques liées à la réussite en licence, comme c'est le cas pour le RITM BFC.

**M. Chamagne.**- Merci.

**M. Barakat.**- Merci, Frédéric, pour cette présentation très synthétique. On voit bien la dynamique qui a été mise en place.

J'ai une question sur l'évaluation du projet. Quels sont les indicateurs de performance retenus, à la fois quantitatifs et qualitatifs, pour le tableau de bord qui constitue le dispositif RITM ?

**M. Muyard.**- Merci, Oussama, pour cette question. C'est vrai qu'il est important de parler de l'évaluation.

Il y a effectivement un certain nombre d'indicateurs communs à tous les CNU. On pourra vous les faire parvenir. De mémoire, il y a le nombre d'étudiants impactés. Il y a un

certain nombre d'indicateurs qui sont communs à tous les NCU et un certain nombre d'indicateurs spécifiques. Je pourrai vous les transmettre afin que vous en ayez la liste.

Pour l'instant, les jalons à 3 ans de RITM ont tous été atteints sauf pour la FTLV (la formation tout au long de la vie). Vous avez bien compris que c'était quelque chose qu'il fallait renforcer. En même temps, il y a cet aspect sur les indicateurs, mais il y a aussi toute l'évaluation qui est faite par le comité scientifique et d'évaluation de RITM qui évalue aussi l'impact des différentes actions, etc., qui, au-delà d'une évaluation quantitative, est en mesure de nous apporter aussi des éléments d'évaluation qualitative.

Ceci est extrêmement important pour savoir aussi quelles sont les actions, parmi les appels à projets, parmi les actions leviers, que l'on va pouvoir disséminer, quelles sont celles qu'on va retenir au sein du site. Il y a en effet différentes approches, même si certains n'aiment pas trop ces expressions, type *bottom-up*, c'est-à-dire qui partent du terrain, et *top-down*, donc qui viennent plutôt du haut. On combine ces deux niveaux d'intervention et, en même temps, les indicateurs quantitatifs sont très importants, mais il est important également d'avoir quelque chose de qualitatif. Il sera donc important, parmi les différentes actions, que nous arrivions à retenir celles que l'on soutient, celles que l'on veut disséminer, celles pour lesquelles nous aurons besoin de l'appui des établissements pour les disséminer largement, celles dont les établissements pourront et voudront s'emparer.

Cette démarche d'évaluation est importante pour cela. Elle ne consiste pas uniquement à remplir des tableaux d'indicateurs. De ce point de vue, ce que l'on pourra aussi vous transmettre - mais cela doit être en ligne sur le site de RITM -, ce sont les rapports d'évaluation du CSE et vous verrez ainsi le niveau de travail qu'il y a derrière l'évaluation des appels à projets, l'évaluation des actions leviers. Vous pourrez retrouver ces deux rapports qui sont très complets, très importants et qui sont extrêmement précieux pour nous, pour avancer et qui l'ont été pour rédiger le rapport Go/no-go.

**Mme Legeard.**- Encore une petite remarque. Au sein du FIP, le sujet de l'innovation pédagogique et de l'accompagnement à la réussite est probablement le cœur de l'activité du service puisque c'est là où on a à la fois le plus de personnels et probablement aussi évidemment – puisque cela va avec - les financements. Il faut savoir que cette partie irrigue en effet l'ensemble des domaines d'intervention du service, de la vie étudiante en passant par le Polytechnicum et par les activités autour de PEPITE, et évidemment aussi ceux d'Alumni qui ont été évoqués tout à l'heure par Frédéric Muyard.

Nous avons par ailleurs, au sein de FIP - puisque cela me permet de vous donner un certain nombre d'informations sur ce service autour de la formation professionnelle et l'insertion professionnelle - un personnel qui travaille sur les questions d'ingénierie pédagogique et d'innovation, qui est rattaché aux Graduate Schools et qui travaillent étroitement également avec cette équipe.

Probablement que ces questions d'innovation, de réussite étudiante et d'accompagnement pédagogique et d'innovation pédagogique qui sont vraiment, actuellement, au cœur des préoccupations des établissements d'enseignement supérieur vont être amenées à se développer dans les années qui viennent.

**M. Chamagne.**- Merci. Y a-t-il d'autres commentaires ou remarques ? (*Néant*).  
Merci, Frédéric, pour cet exposé et les réponses aux questions.

**M. Muyard.**- Merci à vous et merci à Maxime Jacquot d'avoir souligné - je m'en veux de ne pas l'avoir fait - l'importance de tous les services UBFC. C'était plus qu'important à citer. Bonne fin de conseil.

**M. Chamagne.**- Merci et à bientôt.  
Nous passons au point suivant avec Maxime Jacquot.

## 6. Master en anglais : organisation de l'année universitaire 2022-2023

**M. Jacquot.**- Comme on l'a vu tout à l'heure pour les ED, ici c'est le volet « rentrée » pour les masters en anglais UBFC. C'est pour échange/débat, orientations, avis, ce n'est pas une délibération. C'est pour informer le CAC et donner quelques éléments liés à cette rentrée académique.

Dans le rapport, on vous informe que le nombre de parcours en anglais a été augmenté d'un. Ce qui est aussi un élément de réponse sur « est-ce qu'on fait encore des projets au niveau d'UBFC ? ». Nous avons en effet été lauréats, fin 2021, d'un projet Erasmus Mundus à partir d'une mention de master UBFC qui a abouti à obtenir, dans les technologies quantiques encore, un master Erasmus Mundus sur la mention Physique fondamentale et applications.

Ce parcours, qui s'appelle QuanTEEM génère un parcours supplémentaire de manière à pouvoir accueillir ces étudiants sur un ou deux semestres, puisque dans les masters Erasmus Mundus, les étudiants ne restent pas les deux années de master dans le parcours, ça tourne sur deux ou trois partenaires. C'est le cas ici, les étudiants seront présents sur un ou deux semestres entre le M1 et le M. 2. Mais d'un point de vue facilité et lisibilité, ceci génère un nouveau parcours que nous faisons apparaître maintenant parmi les différentes mentions de master qui existent à UBFC.

Ce sont 17 parcours et 12 mentions de master qui existent, portés par UBFC, issus initialement des financements ISITE et que l'on retrouve maintenant avec d'autres dispositifs, notamment Erasmus Mundus.

D'autres informations concernent aussi le fait qu'un master M1 n'ouvrira pas, le master BEWM, à la rentrée 2022-2023. Il y a une attente de la part de la composante et des équipes pédagogiques pour voir comment ce master pourra ouvrir ou pas à l'issue de la nouvelle offre de formation. Pour l'instant, c'est donc un *stand-by* sur ce master.

Ce n'est pas une histoire d'attractivité. C'est un master qui a toujours tourné avec des flux d'étudiants corrects, c'est surtout pour une histoire de portage et d'équipe pédagogique. Je n'en dirai pas plus.

L'Institut Agro devient aussi opérateur principal pour le master 1 MP2 et P2Food, qui sont des mentions qui étaient, au départ, opérées par uB et qui deviennent maintenant opérées principalement par l'Institut Agro.

L'autre changement, c'est qu'à la rentrée 2023-2024, le parcours BDEEM sera entièrement géré par UFC alors qu'il était partagé jusqu'alors entre une année à uB et une année à UFC.

Voilà pour les changements de périmètre et de configuration des masters que vous retrouvez en anglais sous le périmètre UBFC.

Après, vous avez des tableaux qui récapitulent et qui indiquent les évolutions de changement de responsable pédagogique, pour lequel on doit toujours avoir cette information.

Maintenant, chacun de ces masters font partie et sont rattachés aux Graduate Schools (?) dans le cadre du projet InteGrate, ce qui apparaît dans l'annexe avec un code couleur.

Les nouveaux responsables pédagogiques sont précisés en rouge. Il y a eu des départs de collègues en retraite, ce qui explique des renouvellements.

Ensuite, certaines fiches filières ont été mises à jour. Elles vous sont précisées dans un tableau synthétique sur l'annexe, mais je ne vais pas décrire tous les éléments de cette fiche filière. Ils sont précisés et récapitulés dans le tableau. Soit il y a des modifications, soit il n'y en a pas et cela concerne le master 1 ou le master 2 en fonction du parcours et des intitulés que vous avez à l'écran.

On doit aussi faire passer les évolutions éventuelles de contrôle des connaissances et le référentiel des études.

Je vous rappelle que nous avons mis en œuvre, l'année dernière, une convention-cadre relative aux parcours masters UBFC avec les établissements membres pour préciser un certain nombre de modalités. Ce qui permet d'avoir un fonctionnement un peu plus homogène et connu de toutes les parties prenantes dans la mise en œuvre de ces masters, avec un fonctionnement où on a les établissements principaux dans les membres et UBFC qui est l'établissement diplômant de tous ces masters.

Ceci permet de clarifier un certain nombre de fonctionnements. On a essayé de trouver une règle commune et après, on peut faire au cas par cas quand il y a des spécificités ou des particularités. Tout cela est rappelé dans cette convention-cadre.

Une évolution avait été mise en œuvre l'année dernière, c'est que le référentiel des études se fait au niveau des parcours et pas au niveau des mentions, comme cela a longtemps été le cas auparavant avec les masters UBFC. Cela permet d'être plus en lien avec la réalité de terrain, c'est-à-dire qu'un parcours est souvent réalisé au niveau d'une composante dans un établissement membre alors qu'une mention peut concerner différents sites. On pouvait donc parfois se retrouver à appliquer un référentiel des études qui étaient par exemple d'uB ou d'UFC pour un site qui était uB ou UFC, ce qui entraînait quelques difficultés de mise en œuvre dans certains cas.

Pour le dernier point, il s'agit de valider le calendrier universitaire et les dates de suspension des cours. C'est quelque chose qui doit passer en CAC. Vous avez le tableau 2A où vous pouvez relire toutes les dates de rentrée. C'est un exercice nécessaire où on renseigne tous ces éléments.

Je pense que ce sont des éléments qui nous sont demandés pour la plateforme « Trouver mon master », on doit être obligé de paramétrer tout cela. C'est aussi dans une logique d'évolution et de mise en œuvre de cette plateforme nationale sur les masters, comment inscrire et peut-être même comment avoir un recrutement national. Nous avons eu beaucoup de débats l'année dernière. Vous avez dû entendre cela avec la volonté, au niveau du ministère, de faire une plateforme unique avec des dates uniques. Nous n'en sommes pas encore là, mais cela se configure de plus en plus et cela mobilise beaucoup les établissements pour ce volet.

Les informations sont disponibles, vous les avez. C'est un travail aussi assez long et complet avec tous établissements principaux.

Le tableau 2B, c'est le calendrier des suspensions des cours, qui est rappelé par parcours et mention de master.

Le dernier point est une reconduction des modalités des années précédentes sur les droits et modalités de traitement à UBFC pour l'année académique. On a reconduit les dispositifs de droits-scolarité et de traitement des demandes d'exonération de droits. Sachant que depuis 2 ans, sauf erreur, les étudiants des masters sont réinscrits au niveau des opérateurs des masters UBFC. Nous n'avons pas de dispositif comme ADUM et le doctorat qui permettent une inscription au niveau d'UBFC, c'est bien fait au niveau des membres.

C'est dans ce cadre-là que nous opérons ces exonérations. Cette stratégie permet de libérer des possibilités pour exonérer les étudiants en doctorat.

Il est demandé au conseil académique de discuter et de donner un avis à la fois sur les fiches filières, les modalités de contrôle des connaissances, le calendrier universitaire et les modalités et droits d'inscription pour l'année 2022-2023.

**M. Chamagne.**- Merci Maxime.

**M. Jacquot.**- C'est dense, il y a beaucoup d'informations. Vous avez des éléments et on pourra revenir dessus, mais je n'allais pas vous lire toutes les lignes des tableaux.

**M. Chamagne.**- On est d'accord. Tout le monde a eu les documents. J'ouvre le débat.

**Mme Roudaut.**- Merci Maxime.

Un petit éclaircissement sur le master qui passe en portage Institut Agro Dijon pour le M1 cette année alors que l'uB reste porteur pour le M2 2022-2023. Est-ce qu'en 2023-2024, ce sera l'Institut Agro Dijon qui récupérera aussi le M2 ?

**M. Jacquot.**- Normalement oui. C'est l'exercice qui a été défini. Institut Agro a mis en place la possibilité d'inscrire en master, cela se fait donc année par année et il me semble que c'est pour MP2 et P2FOOD, c'est finalement la même mention. Et il y a un transfert qui se fait sur 2 ans.

**Mme Roudaut.**- Merci.

**M. Chamagne.**- Merci. Y a-t-il d'autres questions, commentaires ou remarques ?

**Mme Legnard.**- Tous ces éléments d'information font en effet l'objet d'un énorme rapport que l'on doit passer chaque année en validation au CAC et au conseil d'administration d'UBFC et ils alimentent la plateforme « Trouver mon master ».

Nous avons mis en place très récemment la possibilité pour les responsables de master de pouvoir intervenir sur notre plateforme pour émettre des avis sur les candidatures qui vont nous être présentées en septembre prochain dans le cadre de « Trouver mon master ». La plateforme dispose d'une fonctionnalité qui permet de donner l'accès aux responsables de master pour pouvoir répondre directement aux étudiants, ce qui est une grande première. Cela nous permet de travailler de façon beaucoup plus articulée avec les établissements membres.

C'est aussi grâce à notre VP, qui était évidemment au centre des travaux autour de cette convention-cadre, qui a souhaité formaliser davantage la coordination entre UBFC et les établissements qui opèrent les formations dont les diplômes sont délivrés par UBFC.

**M. Chamagne.**- Merci Oumhanie.

**M. Rauch.**- Pour le master qui a obtenu le prix Erasmus Mundus, est-ce que c'était un appel à projets, donc le master de Physique quantique ?

**M. Jacquot.-** Oui. Erasmus Mundus, ce sont des appels à projets comme des projets européens pour la formation de master. C'est effectivement un accompagnement qui a été opéré avec le service RI d'UBFC qui a tout de même été significatif, également avec l'accompagnement d'un cabinet conseil pour constituer le consortium parce qu'il n'y a pas qu'UBFC, mais UBFC est coordinateur de ce projet avec deux ou trois autres partenaires que je n'ai plus en tête.

Ce sont vraiment des appels à projets très compétitifs de masters européens avec deux partenaires au minimum de pays différents de l'UE. Il peut y avoir d'autres pays éligibles, mais c'est un projet européen, comme les ITN pour le niveau doctorat ou des choses comme cela.

Ce n'est pas la première fois qu'il y a un Erasmus Mundus sur le site BFC. Il y en a eu à uB et à UFC auparavant. Ce n'est pas très courant, mais c'est le premier sous le giron UBFC.

**M. Rauch.-** Cela représente quel volet financier ?

**M. Jacquot.-** Quelques millions d'euros.

**M. Chamagne.-** 5 M€ d'après Dominique Grevey.

**M. Jacquot.-** 5 millions et c'est sur 4 ou 5 ans. Ce n'est donc pas négligeable en financement.

C'est quelque chose qui va durer 4 ans. Il faut savoir qu'il y a des sites - que je connais dans mon domaine - qui renouvellent leurs Erasmus Mundus 2 ou 3 fois et quand la dynamique est lancée avec des partenaires solides, cela peut être des choses pérennes, redemandées régulièrement et qui peuvent être à l'origine d'un master qui dure 10 ou 12 ans sur ce type de procédure.

**Mme Roudaut.-** J'ai une autre question sur QuanTEEM. Je vois que dans les établissements impliqués, il y a l'institut de physique et technologie de Moscou. Dans l'état actuel des choses, comment a-t-on réglé la participation d'un établissement russe ?

**M. Jacquot.-** On ne l'avait pas réglé à l'époque puisque tout s'est fait avant. Ils ne sont pas partenaires principaux et pas financiers, ils étaient dans les partenaires connexes. Ce qui veut dire que même si, au niveau d'Erasmus, on a des notes qui nous disent qu'on peut faire les choses, pour l'instant on ne les fait pas.

**Mme Roudaut.-** Mais on ne les a pas enlevés de la liste pour autant.

**M. Jacquot.-** Ce ne sont pas des partenaires européens. Ce sont des partenaires « 2<sup>ème</sup> cercle ».

**Mme Roudaut.-** D'accord, mais on les laisse affichés pour le moment. On ne les a pas suspendus comme cela a été fait pour certains partenariats ?

**M. Jacquot.-** Ils sont suspendus de fait puisqu'on ne peut pas y envoyer ou recevoir qui que ce soit.

**M. Grevey.-** Je me permets une précision. Ils n'ont pas été suspendus parce que le projet a été labellisé avant la crise. La seule chose que nous avons faite depuis le début de la crise, c'est que nous avons suspendu leur participation dans ce projet, mais ils ne sont pas éjectés du projet européen, à la différence du projet porté par l'Institut Agro où le dépôt du projet a été fait avant la crise, mais l'analyse s'est faite après le début de la crise et on nous a demandé de retirer l'institution russe.

C'est donc un peu différent parce que cela ne s'est pas fait dans les mêmes temporalités.

**M. Jacquot.-** Sachant qu'il n'y avait pas d'argent fléché sur ce partenaire et que l'Europe a aussi demandé ce type de choses. Mais tout s'est passé avant la crise. Donc concernant la crise, il y a des choses qui restent, mais c'est un peu différent quand c'est en cours de crise. Il n'y a pas de nouveaux accords qui peuvent être faits avec les Russes jusqu'à nouvel ordre.

**M. Chamagne.-** Merci Maxime et Dominique.

Y a-t-il d'autres remarques ? (*Néant*).

Merci, Maxime, pour cet exposé et la réponse aux questions.

Je vous propose de passer au dernier point avant les questions diverses.

## 5. HCERES : Présentation du domaine 2

Lors d'un CAC précédent, on avait présenté le domaine 1 et on avait dit qu'on présenterait le domaine 2 à ce CAC de fin juin.

Le domaine 2 est passé au CA du jeudi 16 juin. On ne pouvait pas le passer au CAC précédent puisqu'il était en cours de rédaction, tout en sachant que le dossier a été envoyé au HCERES, ce qui devait être fait pour le 15, comme tous les établissements de manière générale.

Il a donc été voté en CA du 16 juin, sachant que s'il y avait des modifications, on pouvait les faire jusqu'au lundi 20 juin. Il est passé au CA sans remarque particulière, nous n'avons donc pas fait de modifications dans ce dossier.

Vous avez eu ce dossier qui est conséquent puisqu'il fait environ 70 pages, avec un certain nombre d'annexes.

Il y a trois points :

- Le volet politique du site qui est présenté en première partie du document, qui inclut les thématiques de vie étudiante, entrepreneuriat et innovation, les liens sciences, société et relations internationales, donc le domaine 1.

- Le domaine 2 est constitué du volet formation qui comprend deux parties :

- la formation doctorale

- la partie formation et projets structure

- Le volet recherche.

Le document fait donc 70 pages, vous l'avez sous les yeux. On peut y revenir si vous le souhaitez, si vous avez des questions. Il paraît en effet difficile de tout relire.

Le président est là, il pourra apporter des compléments si besoin.

Avez-vous des questions ou des remarques à ce sujet ?

Ce dossier sera étudié par les différents comités à partir de mi-septembre et nous aurons un retour fin novembre.

**M. Rauch.-** Est-ce qu'on sera évalué comme laboratoire ou est-ce une vague d'évaluation à part ?

**M. Chamagne.-** On sera évalué comme un établissement classique, avec un comité d'évaluation spécifique à UBFC.

**M. Rauch.-** Est-ce qu'ils vont venir ?

**M. Chamagne.-** Ils reprendront contact avec nous, mais ce sera en visio et pas forcément en présentiel. Il y aura donc une interaction entre les membres de la ComUE et le HCERES. On verra sous quelle forme, mais là, nous n'avons aucune information.

Tout ce que nous savons, c'est que notre dossier a bien été reçu, il est complet et ils reviendront vers nous pour discuter, donc pour la suite.

**M. El Naboulsi.-** La première étape sera par visio.

**M. Chamagne.-** Oui, normalement c'est par visio.

**M. Rauch.-** Est-ce qu'il y aura des interactions avec des membres d'UBFC ?

**M. Chamagne.-** Oui. Le comité interrogera UBFC à un moment ou à un autre, ainsi que les partenaires, mais je ne peux pas vous en dire plus car pour l'instant, nous n'avons aucune précision à ce niveau-là.

Tout ce que l'on sait, c'est que cela se fera courant novembre, plutôt fin novembre.

**M. Rauch.-** Comme pour les laboratoires, il n'y a pas non plus de phase de projet ? C'est juste l'analyse des cinq années qui viennent de s'écouler.

**M. Chamagne.-** Oui, c'est le bilan.

**M. Grevey.-** Ils sont partis sur le principe que les systèmes ont un mouvement continu, ce qui veut dire que sur la base du bilan, ils voient où nous allons. C'est le principe de base qui doit être vrai dans 99 % des cas. En sachant qu'après, il y aura un projet sur l'offre de formation qui sera à faire pour le printemps 2023 et là, on rediscutera plus sérieusement.

Sinon non, il n'y a pas de projet.

**M. Chamagne.-** Sur les formations, le dossier sera à faire pour le 15 mars.

**M. Rauch.-** Est-ce qu'il y a une analyse des publications comme dans le cadre d'un laboratoire ?

**M. Grevey.-** Non, puisque c'est fait dans les labos.

**M. Rauch.-** Cette phase ne reprend donc pas l'ensemble du site ?

**M. Chamagne.-** Non. C'est déposé directement par les labos dans les établissements.

**M. Rauch.**- Je n'ai pas tout lu.

**M. Chamagne.**- Je peux le comprendre puisque ce n'est pas un petit document.  
On sera juste concerné par les formations de masters internationaux.

**M. Jacquot.**- Et le doctorat.

**M. Chamagne.**- Oui, exact.  
Pas d'autres remarques ? (*Néant*).

Je tiens à remercier l'ensemble des collègues et des partenaires qui ont travaillé, donc les services, mais aussi tous les vice-présidents de la ComUE, ainsi que le président, le DGS et les services des établissements puisqu'il a fallu rendre des statistiques. Nous avons donc interpellé beaucoup de monde dans les établissements ; donc merci à toutes les personnes qui ont pu concourir à ce dossier et à ce travail.

**Mme Roudaut.**- Dans les documents qu'il nous a été possible de télécharger, j'ai trouvé la présentation du rapport, les annexes du dossier HCERES, mais le dossier en lui-même, nous n'y avons pas accès ?

**M. Chamagne.**- Normalement si.

**Mme Roudaut.**- C'est quel document ? Le rapport 5 est un petit document de 2 pages.

**M. Chamagne.**- Oui, ce sont les annexes.

**M. Rauch.**- Je vois qu'il y a 953 pages.

**Mme Roudaut.**- C'est quel document ?

**M. Rauch.**- C'est l'annexe 5.

**Mme Roudaut.**- Je n'avais donc pas ouvert le bon document, je vous prie de m'excuser.

**M. Chamagne.**- Le document de 2 pages, c'est juste le rapport de quelques lignes.

**Mme Roudaut.**- J'avais ouvert une annexe.

**M. Chamagne.**- C'était juste après dans les documents que vous avez reçus.

**M. Rauch.**- Ce rapport s'étend donc sur une période de 5 ans, c'est cela ?

**M. Chamagne.**- Oui, 2016-2021, comme pour les labos.  
Merci. Nous avons épuisé l'ordre du jour. Il nous reste les questions diverses.

## 8. Questions diverses

Je n'en ai pas, mais vous en avez peut-être.

Je vais vous donner les dates des CAC de la prochaine année universitaire. Je vous les donne de manière orale et Mariata vous les enverra par mail.

Le premier aura lieu le jeudi 15 septembre après-midi et ensuite ce seront des mercredis, comme actuellement :

Mercredi 19 octobre

Mercredi 7 décembre

Mercredi 18 janvier

Mercredi 8 mars

Mercredi 26 avril

Mercredi 24 mai

Mercredi 28 juin.

Vous recevrez ces dates par mail aujourd'hui ou demain.

Nous gardons la même méthode, à savoir en hybride, donc en présentiel et à distance, puisque je pense que pour l'ensemble des élus c'est quelque chose qui marche plutôt bien. Nous garderons donc cette méthode, en espérant que nous ne soyons pas contraints de ne faire que du distanciel, peut-être pas pour celui du 15 septembre mais par la suite puisque d'après les informations, ça remonte. On espérant que cela ne remonte pas trop avec les vacances, on le saura en septembre.

Avez-vous d'autres questions diverses ?

**Mme Legear.**- Je voudrais profiter de ce CAC pour dire au revoir à toute l'équipe puisque je connais un certain nombre d'entre vous depuis longtemps.

Je vais retrouver mes fonctions au sein de l'UFC, au sein du Sup.

J'ai évidemment pris plaisir à travailler avec vous et je continuerai à m'intéresser à UBFC et à ses futurs développements.

**M. Chamagne.**- Merci, Oumhanie, pour ces années passées à UFC.

**M. Grevey.**- Je remercie Oumhanie pour tout ce qu'elle a fait pour nous parce que je sais qu'elle a « mouillé la chemise », comme on dit. C'est peu de le dire et surtout dans des périodes compliquées. Donc vraiment merci et plein épanouissement pour le futur.

**Mme Legear.**- Merci.

**M. Chamagne.**- J'aurai le plaisir de la retrouver prochainement dans le cadre d'une autre mission.

**M. El Naboulsi.**- Félicitations !

**M. Rauch.**- Tu as été réélu directeur de l'UFR STGI. Bravo !

**M. Chamagne.**- Oui. Merci.

**M. Rauch.**- Le cumul est donc autorisé ?

**M. Chamagne.-** Oui. C'est en effet possible puisque ce sont deux établissements différents. Sinon, je n'aurais pas pu.

Je me suis présenté à la direction de cette UFR. Au départ, il n'y avait pas de candidat. Au moment où je me suis présenté, un autre candidat s'est présenté. Mais malheureusement pour lui, il n'a pas été élu, ceci sur un projet.

Je tiens aussi à vous remercier pour l'ensemble de ces CAC de cette année universitaire qui se sont vraiment très bien déroulées. Nous avons eu le quorum à chaque fois, ce qui est aussi quelque chose de remarquable. Je vous en remercie, ainsi que pour la tenue des débats dans une année qui a tout de même été compliquée, en espérant que la prochaine sera plus douce, et en espérant que tout s'arrange. Je le souhaite et je pense que nous avons tous envie que la situation s'améliore.

Je vous remercie une nouvelle fois pour tous ces débats qui ont été relativement constructifs. Il n'y a vraiment pas eu de souci particulier, chacun a pu s'exprimer dans le respect de la parole de l'autre. C'est quelque chose que j'ai beaucoup apprécié en tant que président du CAC. Je vous en remercie une nouvelle fois et je vous souhaite de passer d'excellentes vacances. Pour certains, ce sera bientôt. Pour d'autres, ce sera un peu plus tard. Profitez bien car je pense que la rentrée sera dense. Dans tous les cas, au plaisir de vous retrouver dans une ComUE qui, je l'espère, aura encore une belle vie, une longue vie.

Merci et à très bientôt.

- : - : - : - : - : - : -

*(L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 h 08).*

Didier CHAMAGNE

Président du CAC d'UBFC

